



absences pour intempéries

Par **estanyot**, le **16/03/2010** à **14:16**

Bonjour,

Je suis salarié dans une entreprise de service

Lundi dernier (le 09 mars 2010) ont eu lieu d'importantes chutes de neiges rendant les déplacements très risqués.

Mardi matin, suite aux températures négatives de la nuit le contremaître nos a envoyé le message SMS suivant: "Bonjour routes impraticables, on reste à la maison, pas d'imprudence".

Jeudi, il nous informe que suite a notre absence la journée ne nous serait pas payée

Sachant que nos véhicules fournis par l'employeur ne sont pas équipés pour la neige (ni pneus ni chaines)

Peut-il effectivement nous retirer la journée du mardi puisque notre absence était d'une part due a sa demande et d'autre part due au droit de retrait que nous avons exercé vu les conditions extrêmement dangereuses de circulations reconnue par l'employeur.

Je vous remercie de voter réponse